

École de criminologie  
Université de Montréal

**AUTOMNE 2023**

Plan de cours  
**SANTÉ MENTALE ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION  
CRI-2000**

MARDI AM : 8:30-11:30 hres

JACQUES BIGRAS  
[jacques.bigras@umontreal.ca](mailto:jacques.bigras@umontreal.ca)

## Descripteur du cours

Notions de psychopathologie. Évaluation des besoins et des facteurs criminogènes chez les personnes atteintes d'un trouble mental. Approche multidisciplinaire et détermination du plan d'intervention. Milieux institutionnels et communautaires.

## Objectifs du cours

*De manière générale, le cours vise à :*

- Présenter les principaux problèmes de santé mentale et les relations cliniques entre eux ainsi qu'avec les comportements criminels et/ou violents.

## Objectifs généraux

- Présenter les principaux problèmes de santé mentale et les relations cliniques entre eux ainsi qu'avec les comportements criminels et/ou violents.

## Objectifs spécifiques

*À la fin du cours, l'étudiant sera apte à :*

- Expliquer les principaux problèmes de santé mentale et les relations cliniques entre eux, en fonction d'au moins deux approches nosographiques complémentaires (catégorielle, dimensionnelle);

- Identifier, pour chaque trouble, les variantes pouvant être observées chez l'enfant, l'adulte et la personne âgée (et distinguer leur évolution de l'immatunité attendue ou vieillissement normal, s'il y a lieu);
- Expliquer la démarche d'évaluation de l'acte criminel et des facteurs criminogènes lorsqu'il y a problème de santé mentale ou trouble neuropsychologique;
- Identifier les principaux instruments susceptibles de soutenir ces types d'évaluation et se familiariser avec les exigences de qualification pour leur utilisation;
- Décrire les approches multidisciplinaires de la détermination du plan d'intervention auprès des personnes atteintes d'un trouble mental ou neuropsychologique aussi bien dans les milieux institutionnels que communautaires;
- Distinguer la prévention de la récidive, l'insertion sociale et le rétablissement des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

## Approches pédagogiques

Pour la session de l'automne 2023, le cours sera octroyé en présentiel et via la plateforme Studium; les étudiant(e)s auront la possibilité d'y trouver tout le matériel pédagogique. Dans Studium, l'étudiant(e) y trouvera des power points narrés qui constituent la matière du cours. Les questions d'examen seront essentiellement puisées dans ces power points et dans les textes qui accompagnent les power points. Afin d'aider les étudiant(e)s à mieux cerner les idées principales des textes à lire et des vidéos à regarder, des questions furent construites à la suite de ces outils pédagogiques.

Les examens seront effectués en ligne. Pour plus de détails sur les examens, nous invitons les étudiant(e)s à regarder les journées du 10 octobre et 12 décembre sur Studium. La matière qui fera l'objet de l'examen final représente celle qui suit la semaine de relâche.

Un travail de session est demandé. Chaque étudiant aura à créer une histoire où un homme de 30 ans souffrant de troubles mentaux commet un crime. Les vidéos et les documents déposés sur Studium seront utilisés uniquement pour effectuer le travail de session. Nous invitons les étudiant(e)s à aller sur la journée du 21 novembre. Il est à noter que l'individu ne peut avoir un diagnostic de trouble de la personnalité unique. Le trouble doit correspondre à de la maladie mentale où l'individu est susceptible d'être non criminellement responsable du délit. Un power point narré explique tous les détails du travail attendu et il fut construit pour répondre aux questions.

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### *Outils d'évaluation*

#### **Modalités d'évaluation des apprentissages**

### Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen de mi-session: 90 minutes	35%	10 octobre 2023
Travail de session	30%	21 novembre 2023
Examen final: 90 minutes	35%	12 décembre 2023

La Grille de correction du travail de session fut déposée sur StudiUM à la semaine du 21 novembre 2023.

### Présentation des travaux

VOIR LA SEMAINE DU 21 NOVEMBRE SUR STUDIUM

### Barème de notation

Choisir une des grilles suivantes :

#### a) Grille de conversion des pourcentages

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

### Déroulement du cours

NOUS INVITONS LES ÉTUDIANTS À SE RENDRE SUR STUDIUM POUR NOTER LES

DOCUMENTS ASSOCIÉS À CHAQUE PÉRIODE DE COURS.

Dates	Éléments de contenu
5 sept. Cours 1	<b>Présentation du plan de cours. Explication des approches nosographiques catégorielle et dimensionnelle. Jalons historiques des troubles mentaux. Explications du système nerveux.</b>
12 sept. Cours 2	<b>Troubles de l'enfance: troubles du déficit de l'attention et hyperactivité; troubles oppositionnels et troubles de conduite</b>
19 sept. Cours 3	<b>Troubles du spectre de la schizophrénie et autres troubles psychotiques. Analyse de cas clinique et utilisation d'outils de dépistage</b>
26 sept. Cours 4	<b>Troubles du spectre de la Schizophrénie (suite...) Interventions auprès des schizophrènes</b>
3 octobre Cours 5	<b>Troubles de l'humeur: troubles dépressifs. Symptômes, diagnostics différentiels, étiologie et traitement. Troubles de l'humeur : troubles bipolaires</b>
10 oct. Cours 6	<b>EXAMEN D'INTRA: 35% de la note globale</b>
17 oct.	<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>
24 oct.	<b>Aspects psycho-légaux: aptitude à comparaître et inaptitude, notion de non responsabilité criminelle, notions de garde préventive, enjeux déontologiques et actes réservés.</b>
31 oct. Cours 7	<b>Aspects psycho-légaux: évaluation des risques d'un passage à l'acte chez les cas souffrant de troubles mentaux. Analyse à l'aide d'outils d'évaluation. Facteurs statiques et facteurs dynamiques.</b>
7 nov. Cours 8	<b>Troubles de l'anxiété phobie sociale, trouble de panique, trouble d'anxiété généralisé. Évaluation et interventions Troubles anxieux et troubles obsessionnels-compulsifs.</b>
14 nov. Cours 9	<b>Troubles de la personnalité et principaux facteurs diagnostics. Étiologie et traitement.</b>
21 nov Cours 10	<b>DÉPÔT DU TRAVAIL DE SESSION DANS STUDIUM QUI VAUT POUR 30% DE LA NOTE GLOBALE</b>
28 nov. Cours 11	<b>Évaluation des risques de suicide</b>
5 dec Cours 12	<b>Troubles liés au jeu pathologique</b>

12 déc.	<b>EXAMEN FINAL; 35% DE LA NOTE GLOBALE</b>

## Lectures obligatoires et références bibliographiques

LES ÉTUDIANTS PEUVENT SE PROCURER LE LIVRE SUIVANT:

Blanchette, Luc; Chevrier, Maxime; Legault, Isabelle  
"PSYCHOPATHOLOGIE...une Approche intégrée de la santé mentale (2017) Montréal (2ième édition)

**Ce livre n'est pas obligatoire.**

Des documents sont déposés dans studium afin de permettre aux étudiants de compléter leur travail de session.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le*

*plagiat ou la fraude concernant les étudiants.* Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.